

**Concerne** : informations générales pour la fin de cette année scolaire

Madame, Monsieur, Chers parents, Chers élèves,

Selon que votre enfant se trouve en 2<sup>ème</sup> secondaire, en rhétos ou dans une autre année, cette fin d'année scolaire sera totalement différente. Bien que la ligne conductrice de l'établissement soit « l'écoute », vu cette crise du COVID 19, toute une série de mesures ont été prises dans l'intérêt de la santé de tous. Ce document, un peu plus long à lire que d'habitude, vous détaille ces mesures en 6 points.

Nous vous souhaitons bonne lecture.

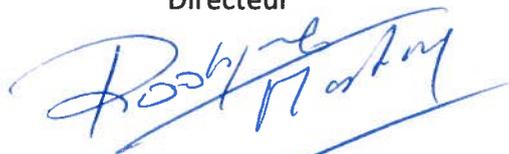
Maes G.

Directrice Adjointe



Rodriguez Martinez E.

Directeur



**1. Mise à jour régulière de notre plateforme d'exercices**

Pour les élèves de 1<sup>ère</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années, les professeurs continueront d'alimenter la plateforme avec des exercices avec leurs corrigés. Je vous rappelle que ces exercices ne sont aucunement obligatoires et ne feront pas l'objet d'évaluation. Il s'agit d'exercices de Remédiation – Consolidation – Dépassement.

J'ai également mis à disposition les adresses mails des professeurs afin que vous puissiez les contacter en cas de question.

Pour les élèves de 2<sup>ème</sup> année et de rhétos ne reprenant pas les cours, les matières vues en classe seront postées également sur la plateforme dans une nouvelle section nommée « exercices de reprise des cours ». Les professeurs répondront à vos questions par mail, mais ceux-ci reprenant les cours et assurant les garderies, prendront un peu plus de temps pour répondre.

**2. Présence des élèves à l'école**

Les élèves de 1<sup>ère</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années sont présumés en absence justifiée (circulaire 7550, Pt VI). Pour les élèves reprenant les cours, les absences seront relevées, mais elles ne seront pas comptabilisées. Cela n'aura donc aucun impact sur la réussite ou l'échec de l'année scolaire de votre enfant.

**3. Bulletins et délibérations de fin d'année**

A ce jour, et dans l'attente d'une nouvelle circulaire, le conseil de classe est souverain. C'est lui qui, *avec bienveillance et dans l'intérêt de l'élève*, prendra les décisions de fin d'année. Il est bien évident que celui-ci tiendra compte du contexte de crise actuelle. C'est donc sur base des résultats des évaluations continues entre septembre et mars (1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> périodes + examens de décembre), mais aussi du travail en classe, de la progression de l'élève, des évaluations formatives et de son projet de vie que le conseil de classe prendra sa décision finale.

A ce jour, aucune 2<sup>ème</sup> session en septembre n'est prévue. Cependant, des travaux de vacances seront fournis aux élèves afin qu'ils puissent entretenir leurs savoirs et compétences pendant le congé d'été. Ces travaux seront corrigés en classe par les professeurs, dès la 1<sup>ère</sup> semaine de la rentrée.

Dans le cas d'une réorientation positive (réussite avec restriction) ou d'un redoublement mûrement décidé par le conseil de classe, l'école prendra contact avec vous afin de vous expliquer sa décision.

Les bulletins de fin d'année, ainsi que les travaux de vacances seront à disposition à l'accueil selon une procédure stricte qui ne sera soumise à aucune exception. Dans un prochain courrier, nous vous détaillerons cette procédure (par classe, jour, heure) et ce afin d'éviter la concentration des 800 élèves et leur parents en même temps dans l'établissement.

#### **4. Choix d'option – Choix philosophiques**

Vu cette crise sanitaire, nous avons dû vous demander de poser le choix d'option pour l'année scolaire prochaine à distance.

Sachez que si vous souhaitez un conseil, vous pouvez nous envoyer un mail à [prefetarpac@gmail.com](mailto:prefetarpac@gmail.com), nous prendrons contact avec vous. Le document est téléchargeable sur notre site internet <http://www.arpac.be/Page-ChoixOption20202021>

Prochainement, nous posterons également le document de choix philosophiques à compléter et à nous renvoyer.

Ce sont deux documents indispensables au « démarrage » de l'année scolaire 2020-2021.

#### **5. Reprise des cours les 18 et 25 mai**

La reprise des cours se fera sur 2 jours par semaine, à raison de 6 périodes par jour maximum pour les rhétos et 4 périodes pour les 2<sup>ème</sup> année.

- **Pour nos rhétos**, l'objectif de cette reprise est de leur permettre d'optimiser leurs chances de réussite dans l'enseignement supérieur. Les professeurs aborderont donc de nouvelles matières, mais seule l'évaluation formative sera envisagée.

Horaire : Lundi/jeudi de 8h10 à 13h15.

- **Pour nos élèves de 2<sup>ème</sup> année**, ce retour à l'école n'est pas une rentrée des classes, c'est le retour progressif à la vie scolaire et sociale. Les périodes de cours dureront 100 minutes, et les 4 matières du CE1D sont programmées (Français, Math, Langues Modernes et Sciences).

Les élèves resteront dans le même local et l'accès aux toilettes sera réglementé afin d'éviter les files et le non-respect des distances sociales.

Il n'y aura pas de récréation, mais les professeurs pourront faire des pauses à l'intérieur ou sous conditions *très strictes* à l'extérieur. Le local sera aéré le plus souvent possible.

Horaire : Mardi/Mercredi de 8h10 à 11h40

Il n'y aura pas de cantine scolaire, pas de sandwich, et les distributeurs de collation ne seront pas accessibles.

## **6. Mesures d'hygiène et de distanciation sociale**

Toutes les mesures d'hygiène prises sont détaillées dans un précédent courrier du 5 mai que vous pourrez relire ici : <http://www.arpac.be/Page-InfoVoyages2020>

Toute personne présente dans l'établissement devra respecter les mesures de distanciation sociale et porter un masque (ou une visière pour les professeurs donnant cours).

Toute personne qui n'est pas un élève de 2<sup>ème</sup> ou rhétos, ou un membre du personnel doit obligatoirement demander l'autorisation d'accès dans l'établissement par téléphone ou l'interphone de l'entrée.

### **Informations concernant les bus TEC**

Le TEC Charleroi nous informe :

Pour garantir la santé de tous, dans les véhicules et aux arrêts :

- ✓ Le port du masque (ou d'une alternative couvrant le nez et la bouche) sera obligatoire pour accéder au transport en commun pour tous les clients de 12 ans et plus. Ce masque doit être porté à tout moment, aux arrêts et dans les véhicules. Les contrôleurs pourront refuser l'accès à bord aux personnes qui ne sont pas porteuses d'un masque (ou d'une alternative couvrant le nez et la bouche). La Police renforcera par ailleurs ses contrôles.
- ✓ Une distanciation sociale, que nos clients soient assis ou debout, sera par ailleurs maintenue en combinaison avec le port du masque rendu obligatoire. Les places assises devront être occupées en quinconce avec une seule personne par banquette. Le nombre de clients sera limité à 19 pour un autobus standard, 26 pour un articulé et 25 pour un tram.
- ✓ La montée par la porte arrière reste obligatoire.